

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

RECEPISSE DE DEPOT

JUDICIA CONSEILS

Parc des Collines - 2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim

V/REF :

N/REF : 85 B 56 / 2016-A-1520

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 22/03/2016, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 29/02/2016

- Nomination(s) de gérant(s)
- Démission(s) de gérant(s)

Concernant la société

BIOFORCE FRANCE
Société à responsabilité limitée
5 A rue Lavoisier
68000 Colmar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1520 le 14/04/2016

R.C.S. COLMAR TI 331 944 504 (85 B 56)

Fait à COLMAR le 14/04/2016,

LE GREFFIER

BIOFORCE FRANCE
Société à responsabilité limitée au capital de € 609.796,--
5A, rue Lavoisier - 68000 COLMAR
RCS COLMAR TI 331 944 504 – 85 B 56

85 B 56

14 AVR. 2016

COLMAR

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 FEVRIER 2016

A 1526

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
le vingt neuf février à dix-sept heures,
au siège social de la société BIOFORCE AG à CH-9325 ROGGWIL TG (Suisse),
l'associée unique de la société

« BIOFORCE FRANCE »

La société BIOFORCE AG dont le siège social est à CH-9325 ROGGWIL TG
(Suisse), propriétaire des 40.000 parts sociales formant le capital social,

I – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- la nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire ;
- aux pouvoirs à l'effet d'effectuer les formalités ;
- questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique prenant acte de la démission de Monsieur Hermann GEIGER de ses fonctions de Gérant de la Société, nomme en qualité de nouveau Gérant de la société, sans limitation de durée, à compter du 1^{er} Mars 2016 :

- Monsieur Peter GMÜNDER ,
de nationalité suisse,
demeurant à 8645 JONA (SUISSE), Obstgartenweg 6 –

Monsieur Peter GMÜNDER exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et l'article 12 – GERANCE - des statuts de la société.

PK

A cet effet, Monsieur Peter GMÜNDER disposera à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Monsieur Peter GMÜNDER ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat social.

Cependant, Monsieur Peter GMÜNDER aura droit au remboursement de ses frais de déplacements et de réception sur présentation des pièces justificatives.

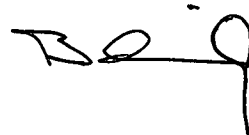
Monsieur Peter GMÜNDER remercie l'associée unique de la confiance qui lui est témoignée et déclare qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de gérant de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique,
donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires notamment auprès du Registre du Commerce de COLMAR.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Le représentant de la société BIOFORCE AG



Ainsi que par Monsieur Peter GMÜNDER avec la mention « BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE GERANT ».

Bon pour acception des fonctions de gérant.

P. Gmünder
10/3/16